

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-053313-173
NO BUREAU : 334612-001

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* »
(LRC 1985, ch. C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :

JAVA-U GROUP INC., JAVA-U FOOD SERVICES INC., CAFÉ JAVA-U INC. ET JAVA-U RTA INC.,
Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place d'affaires située au 5473, avenue Royalmount, bureau 205, dans la ville de Mont-Royal, dans la province de Québec, H4P 1J3.

Compagnies débitrices

**AVIS DE DÉPÔT DU PLAN D'ARRANGEMENT, DE CONVOCATION DE
L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES DÉBITRICES ET DE LA
REQUÊTE POUR APPROBATION PAR LE TRIBUNAL DU PLAN D'ARRANGEMENT**

Avis est par les présentes donné que, le 15 mars 2018, la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») a rendu une Ordonnance autorisant le dépôt du plan d'arrangement et de transaction des Compagnies débitrices en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* daté du 21 mars 2018 (le « Plan ») ainsi que la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers afin de voter sur le Plan le 25 avril 2018 (l'« Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers »).

Vous trouverez ci-joint Le Plan et le rapport du Contrôleur portant sur le Plan **incluant sa recommandation de voter en faveur du Plan** pour les motifs y élaborés, le formulaire de vote et le formulaire de procuration. **La version française du rapport du Contrôleur sera disponible sur le site du Contrôleur.** Tous les documents afférents à la restructuration des Compagnies débitrices de même que l'Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers sont par ailleurs disponibles sur le site du Contrôleur au :

<https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/java-u/>

Pour être accepté, le Plan doit être approuvé par la Majorité requise des Créanciers visés, soit la majorité en nombre des Créanciers visés représentant les deux tiers en valeur des Réclamations prouvées des Créanciers visés présents et votant lors de l'assemblée des créanciers. À cette fin, vous êtes convoqués à l'assemblée générale des créanciers des Compagnies débitrices qui se tiendra **le 25 avril 2018 à 10 h au bureau du Contrôleur situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec).**

Vous êtes aussi, par la présente informés, qu'une audition sur l'homologation du Plan se tiendra **le 2 mai 2018 au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), à une heure et dans une salle à être déterminées.**

JAVA-U GROUP INC., JAVA-U FOOD SERVICES INC., CAFÉ JAVA-U INC. ET JAVA-U RTA INC.

Avis de dépôt du Plan d'arrangement, de convocation de l'assemblée des créanciers des Compagnies débitrices et de la requête pour approbation par le Tribunal du Plan d'arrangement

2

Les seuls créanciers autorisés à être présents et à voter lors de l'assemblée des créanciers sont ceux ayant une Réclamation prouvée, telle que définie au Plan et à l'Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers, ou leur fondé de pouvoir aux termes d'une procuration dûment déposée auprès du Contrôleur avant l'assemblée des créanciers.

La détermination à savoir si un créancier a une Réclamation prouvée et le montant de ladite Réclamation prouvée est faite en conformité avec l'Ordonnance relative au traitement des réclamations datée du 6 octobre 2017, l'Ordonnance relative à l'assemblée des créanciers et le Plan.

Les créanciers détenant une Réclamation prouvée ou ayant reçu une autorisation de la Cour peuvent exercer leur droit de vote de l'une des manières suivantes :

- En faisant parvenir au Contrôleur, un formulaire de vote dûment rempli. Afin d'être considéré, le formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 9 h le 25 avril 2018**, soit avant le début de l'assemblée des créanciers;
- En donnant une procuration à une personne de leur choix en complétant le formulaire de procuration et en le faisant parvenir au Contrôleur, avant l'assemblée; ou
- En votant en personne à l'assemblée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec les représentants du Contrôleur :

Raymond Chabot inc.
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Télécopieur. : 514 878-2100

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Téléphone : 514 393-4848 – courriel : Gagnon.Jean@rcgt.com

ou

Philippe Daneau, CPA, CA, CIRP, SAI
Téléphone : 514 954-4638 – courriel : Daneau.Philippe@rcgt.com

Montréal, le 22 mars 2018.

RAYMOND CHABOT INC.
Contrôleur

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI